



Annie DAVID

*Sénatrice communiste de l'Isère
Présidente de la commission des Affaires Sociales*



avec VOUS

MARS 2013

Amnistie des faits commis lors des mouvements sociaux et activités syndicales et revendicatives.

Droit inhérent à toute démocratie et reconnue par notre Constitution, l'action collective est aujourd'hui attaquée de toute part. Ainsi, défendre son droit au travail, celui au logement, à l'accès aux soins ou encore à vivre dans un environnement sain est devenu un délit, suite aux lois répressives votées par l'ancienne majorité ; des femmes et des hommes en lutte pour préserver leurs droits sont maintenant considérés comme des fauteurs de trouble à l'ordre public ! Pourtant, le cassage et la destruction sont bien du côté de la violence sociale qu'impose la loi de l'argent qui saccage le pays, avec les fermetures d'entreprises, les licenciements boursiers, la destruction souvent de l'outil de production agricole et industriel...

Aussi, je m'honore de l'adoption le 27 février dernier de cette proposition de loi que j'ai présentée au nom de mon groupe. En effet, trop de sanctions ont été infligées qui ne visaient qu'à éteindre toute velléité de contestation et de résistance.

Ce vote est une première victoire pour les luttes sociales, le débat qui se poursuivra à l'Assemblée Nationale devra veiller à ce que cette loi n'oublie personne

POURQUOI JE REFUSE L'AUSTÉRITÉ...

Les débats ces derniers mois au Sénat ont été intenses, empreints de la volonté des sénatrices et sénateurs de porter pour nos collectivités territoriales une autre voie que celle voulue par la précédente majorité.

Tout d'abord, comme le président Bels'y était engagé, nous avons tenu les « états généraux de la démocratie territoriale ». Un grand nombre d'élus de nos territoires ont répondu favorablement à cette invitation, représentant tous les échelons de nos collectivités : collectivité rurale ou urbaine, commune, intercommunalité, département ou région, toutes se sont fait entendre.

Ces états généraux se sont conclus par un rendez-vous au Sénat et à la Sorbonne, qui a donné l'occasion à certaines et certains d'entre vous d'être présent-e-s à Paris. Puis l'acte III de la décentralisation s'est esquissé, entrecoupé de différents textes concernant nos collectivités, qu'il s'agisse de la loi de finances pour 2013, du texte sur l'élection des conseillers départementaux ou encore le débat sur la réforme de la taxe professionnelle et ses conséquences en matière de financement de nos territoires. D'autres textes ont complété ce travail législatif soutenu, concernant l'emploi, l'énergie, le logement, l'école ou la banque publique d'investissement, autant de textes qui concernent à des degrés divers nos collectivités mais aussi, leurs habitant-e-s.

Cette dynamique engagée dès le printemps dernier n'a néanmoins pas permis un véritable changement dans le quotidien de nos concitoyennes et concitoyens, qui ne connaissent toujours pas d'embellie. Nous mesurons chaque jour un peu plus les effets de la poursuite de la désindustrialisation, de la baisse du pouvoir d'achat, de la casse de nos services publics et de leurs réponses à nos populations... C'est la raison pour laquelle je n'étais pas favorable à l'austérité prônée par l'ancienne majorité, qui a conduit à des coupes sombres dans nos services publics, nos écoles, nos postes ou nos hôpitaux dont on constate aujourd'hui la situation critique, mais qui a conduit aussi à des cadeaux fiscaux aux entreprises sous prétexte de délocalisations ; et c'est la raison pour laquelle je suis défavorable à celle voulue par cette majorité : réduction des dépenses publiques, des dotations pour nos collectivités pourtant en première ligne face aux difficultés de leurs habitant-e-s. Je pense que l'austérité était une erreur, elle l'est toujours et elle est de plus facteur d'accroissement d'inégalités sociales... Et je ne suis pas seule à le penser ; bien sûr il y a les économistes atterrés, mais il y en a d'autres, comme par exemple Olivier Blanchard, économiste en chef du FMI, évoqué pour le prix Nobel d'économie et dont les médias se sont fait l'écho assez régulièrement, sauf ces derniers mois lorsqu'il a eu le courage de reconnaître que « l'austérité à l'œuvre en Europe résulte d'une erreur de modèle mathématique et se révèle au final le pire remède que l'on pouvait imaginer à la crise ... » Ou encore Xavier Timbeau, directeur du département analyse et prévision à l'OFCE, qui explique que « si l'austérité est beaucoup plus récessive qu'on ne le pensait, cela veut aussi dire qu'une politique de relance serait beaucoup plus efficace qu'on ne l'imagine ! » Dommage que nos dirigeants européens, qui contribuent aux souffrances actuelles dignes de la crise de 1929, persistent à dire que la solution viendra d'encore plus de souffrance.

Madame Annie DAVID, Sénatrice
présidente de la commission des affaires sociales du
Sénat, Conseillère municipale de Villard-Bonnot

Rien à vous,



Elections des conseillers départementaux et municipaux et des délégués communautaires.

En seconde lecture au sénat le 14 mars dernier, un texte relatif aux modes de scrutin était en débat dans l'hémicycle. Ce texte en lien direct avec l'abrogation par le parlement du conseiller territorial, comportait diverses mesures, certaines pour lesquelles j'étais favorable mais pas d'autres.

Concernant les départements, au nom de la parité et sous couvert du redécoupage des cantons et de leur extension, le gouvernement introduit une singulière réforme du scrutin départemental, qui tourne le dos à la proportionnelle et au pluralisme : le scrutin binominal. Consistant à élire en même temps, sur un même canton, un homme et une femme de même courant politique,



ce scrutin est de fait un recul en terme de pluralisme et de diversité. Si je comprends et partage le souci d'élargir la représentation paritaire des assemblées départementales, dont le taux de féminisation peine à atteindre 13%, je ne peux accepter que cet élargissement aboutisse à un recul démocratique. Pour véritablement obtenir un binôme républicain, il faut tout à la fois la parité et le pluralisme

et pour l'atteindre, le mode de scrutin possible est l'élection à la proportionnelle. Or l'argument contre ce mode de scrutin est la proximité ; pourtant, toujours sous prétexte de parité, réduire de moitié les cantons et dire que leur population n'est ni supérieure, ni inférieure de plus de 30% à la population moyenne des cantons du département, résulte d'une méconnaissance de nos territoires, puisqu'en Isère, quelque soit l'étendue du territoire, il devra comprendre plus de 28 000 habitant-e-s... Que devient la proximité dans les futurs cantons de nos massifs montagnards ?

De même, la désignation par « fléchage » des délégué-e-s communautaires, même s'ils et elles seront candidat-e-s sur une liste séparée de celle du conseil municipal, pose problème puisque les communes perdent l'initiative et la maîtrise des coopérations intercommunales, contribuant encore un peu plus à leur perte de compétences.

Avec mon groupe, nous n'avons pas soutenu ce projet de loi malgré un avis favorable sur différentes mesures ; ainsi, outre que l'organisation de 3 scrutins le même jour pouvait poser des problèmes, le report des élections départementales et régionales à 2015 et leur séparation d'avec le scrutin municipal nous paraît **pertinent**, puisque ces mandats avaient été raccourcis à 3 et 4 ans afin de permettre l'élection du conseiller territorial dont le parlement a voté l'abrogation ; de même, le renouvellement complet des conseils départementaux tous les 6 ans ou le changement de nom des conseillers généraux en départementaux nous convient. En outre, l'abaissement du seuil d'habitant-e-s pour le scrutin de liste à la proportionnelle pour les élections municipales a obtenu notre soutien, mon groupe ayant même proposé d'abaisser ce seuil à 500, pour élargir encore le nombre de communes concernées.

Mobilisation foncière

Je me félicite avec mon groupe de l'adoption, le 19 janvier dernier, de la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social après avis du Conseil d'Etat.

Je pense cependant que nous aurions pu aller au-delà de ce qui a été acté et que l'effort juste et légitime imposé aux collectivités pour atteindre le quota de 25 % de logements en zone tendue aurait pu être accompagné par une enveloppe d'aide à la pierre plus ambitieuse; en effet, celle-ci ne représentera finalement que 500 millions, soit une hausse limitée à 50 millions. L'objectif de 30% de logements sociaux n'était d'ailleurs pas déraisonnable et aurait pu être ramené à 2020 au lieu de 2025.

Par ailleurs, la confirmation de l'annonce d'une TVA à 5% pour le logement social serait de bon augure pour les organismes sociaux ; cela leur permettrait de contrebalancer les effets cumulés de la faiblesse des crédits d'aide à la pierre et de la diminution non négligeable des subventions pour la construction des logements PLUS et PLAI.

Aussi j'attends avec beaucoup d'impatience la future grande loi sur le logement et l'urbanisme, pour que cette première avancée législative se traduise par une réorientation significative de la politique du logement en France.

Eⁿ bref

Création d'un conseil national d'évaluation des normes appliquées aux collectivités :

mon groupe, CRC, a voté cette proposition de loi présentée par la commission des lois ; elle est une première réponse aux élu-e-s suite aux états généraux de la démocratie territoriale, qui leur ont donné l'occasion de manifester leur exaspération concernant la prolifération des normes. Cependant, avec les sénatrices et sénateurs du groupe, nous avons rappelé qu'il faut aussi trouver le moyen de répondre financièrement et techniquement à l'application des normes qui pour l'essentiel répondent à un besoin de sécurité juridique, et qu'il est aussi nécessaire de mieux anticiper leurs conséquences.



Concessions hydroélectriques

Dans le cadre de l'ouverture aux marchés de l'énergie et en vertu de la loi Borloo de 2008, les contrats d'exploitation hydraulique arrivant à échéance se voient appliquer pour leur renouvellement, la procédure d'appel d'offre européen et se trouvent d'ici 2015 exposés à la privatisation. En Isère trois barrages sont concernés. Ces installations qui restent propriété de la Nation, constituent un patrimoine naturel et industriel historique. Leur production garantit aujourd'hui la sécurité du système électrique national et européen ; de fait, l'hydroélectricité est la première énergie renouvelable en France et la deuxième source de production électrique et de loin la plus avantageuse : propre, rentable, disponible instantanément lors des périodes de pointe de consommation, elle est modulable et stockable. De plus, elle participe à la gestion des crues, la valorisation des voies navigables et l'activité économique de nos territoires. C'est pour toutes ces raisons que je me suis adressée à Delphine Batho, Ministre en charge du développement durable et de l'énergie, afin de la sensibiliser aux conséquences, si la production d'électricité d'origine hydraulique était confiée à des intérêts privés, voire de traders, quant à la sûreté du système électrique, le coût pour l'utilisateur, le maintien de l'activité industrielle, la gestion de l'eau. Je pense que la production, comme la distribution d'énergie électrique, ne peut être que de la responsabilité d'un vaste pôle public de l'énergie. Une pétition que j'invite chaque citoyenne et citoyen à signer, a été lancée pour le maintien dans le giron public des concessions de nos barrages. J'invite les conseils municipaux à relayer cette demande par voie de délibération.



Réforme des rythmes scolaires

Si nous nous accordons à dire (élu-e-s, médecins, chrono-biologistes, cour des comptes, haut conseil de l'évaluation...) que la semaine de 4 jours de classe est le pire modèle pour nos enfants, il n'en reste pas moins vrai qu'à quelques jours de la date butoir fixée aux maires pour rendre leur réponse quant à la date d'application choisie, la réforme des rythmes scolaires suscite toujours interrogations et inquiétudes.

Le coût de la réforme évalué de 150 à 300 euros par enfant pèsera forcément sur le budget des communes. Aussi les communes de l'Association des Maires Ruraux de France ont-elles adressé au ministère de l'Education Nationale une demande de compensation intégrale des coûts de mise en oeuvre. Elles craignent que le fonds de 250 Millions annoncé pour 2013 ne bénéficie qu'aux collectivités les plus riches qui seront en capacité de mettre en oeuvre immédiatement les mesures d'accompagnement de la réforme. Mais plusieurs grandes villes confrontées elles aussi à la baisse des dotations de l'Etat et la hausse des charges imposées aux collectivités ont annoncé leur décision de reporter la mise en oeuvre de la réforme à 2014. Au-delà des élu-e-s, ce sont également leurs agents -municipaux ou associatifs- ATSEM ou animateurs en charge de l'encadrement des temps périscolaires, qui expriment leurs inquiétudes : personnels souvent précaires et dont les conditions de travail, avec la hausse du nombre d'enfants à encadrer et l'émiettement du temps, vont se dégrader, sans pour autant garantir un véritable contenu pédagogique à l'encadrement des enfants.

Au-delà de cet aspect «pratique» de la réforme, l'inquiétude partagée par l'ensemble des acteurs du monde éducatif est bien sûr celle d'une école à deux vitesses, d'un accroissement des inégalités territoriales et entre les enfants. La réforme reposant sur le projet éducatif territorial, il apparaît clairement que son contenu, c'est-à-dire le contenu des activités proposées aux enfants et aux familles et leur mode d'organisation, diffèrera d'une ville à l'autre en fonction de ses capacités financières et techniques, de son équipement et de ses capacités de mise en oeuvre. Des inquiétudes que seule une véritable concertation replaçant l'enfant au coeur du projet d'une réforme inscrite dans un processus de défense du Service Public de l'Education Nationale saurait lever.



A l'issue du colloque sur l'autisme que j'ai présidé au Sénat, le 6 décembre dernier réunissant l'ensemble des actrices et acteurs concernés (parents, responsables d'associations, représentants des administrations publiques, chercheurs, professionnels de santé, élus nationaux et locaux), j'ai répondu à l'invitation des responsables du SESSAD (services d'éducation spécialisée et de soins à domicile) de la Tronche.

Ils m'ont ainsi fait part de leurs attentes sur la question de la scolarisation des enfants autistes que j'ai directement transmises à Marie-Arlette Carlotti Ministre en charge du handicap et de la lutte contre l'exclusion. J'avais déjà adressé une question orale à Marisol Touraine sur la question des moyens dont devraient disposer les établissements spécialisés à cet effet.

Le 3ème plan autisme sera prochainement rendu public. Il devrait, je l'espère, faire une large part à la question de l'éducation et de la scolarisation, à la place de la famille dans ces choix et aux moyens financiers et matériels nécessaires à leur accompagnement. Il devrait également comporter un volet sur la recherche en vue d'un diagnostic précoce, dont on sait tout l'intérêt.

Le rapport d'information fait sur les actes du colloque est accessible sur le site du SENAT <http://www.senat.fr/rap/r12-367/r12-367.html>



Création de la BPI

La création de la **BPI (Banque Publique d'Investissement)** représente la première pierre d'un long chemin, comme l'a déclaré ma collègue Marie-France Beauvils lors de la commission paritaire qui a adopté ce texte.

Regroupant les services d'OSEO, du Fonds Stratégique d'Investissement et de la Caisse des Dépôts et Consignations, la **BPI** s'adressera principalement aux PME, contribuant à leur financement et leur développement en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les régions. Contrairement aux banques privées qui se concentrent sur des projets dont la rentabilité est assurée à court terme, elle a vocation à soutenir des projets à moyen et long terme, réservant une place particulière aux problématiques de développement local et régional, sur des critères non exclusivement financiers, de développement de l'emploi, de respect de la mise en oeuvre de critères sociaux et de poursuite de l'objectif de transition écologique. Le principe de coopération avec la Banque Européenne d'Investissement a été retenu suite à un amendement que nous avons déposé.

Mon groupe a soutenu la création de cet établissement, non sans pointer ses limites que sont la faiblesse de ses ressources, déjà entamées par le préfinancement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi et de ses capacités à se refinancer.

CMJ de Roussillon
le 5-12-2012



Visites au Sénat par

Le Conseil Municipal jeunes de Roussillon (effectuée le 5-12-2012)- MJC les Roseaux de St Martin d'Hères (prévue le 29-04-2013) - Centre de formation des Apprentis de St Denis (prévue le 3-7-2013)

Questions écrites

2012 – Décompte d'assurance de l'employeur sur compensation de salaire - Scolarisation des enfants en grandes difficultés psychologiques et enfants autistes – Statut d'accueillant familial - Conséquences de la disparition du GIP-EPRA

Janvier 2013 – Insuffisances de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français - Inquiétudes du planning familial - Echec des négociations concernant la convention collective nationale 51- « Situation du Laboratoire du fractionnement et des biotechnologies » - Conditions de travail et de vie des saisonniers - Rétablissement de l'AER (allocation équivalent retraite) -Droit à indemnités journalières -

Février 2013 - Coût des maisons de retraite pour les résidents et les familles - Installation de l'université privée Fernando PESSOA- Conséquences de l'article 44 finance SS pour 2013 (TAXIS) - Situation des femmes accédant aux droits à la retraite - Installation d'un TEP SCAN au CHU de Dunkerque - Avenir de la gynécologie médicale- Places de réinstallation supplémentaires dans le cadre du programme de réinstallation - Situation des femmes accédant aux droits à la retraite -

Mars 2013 – Transparence des données de santé de la CNAM

Questions orale et crible au gouvernement

Mesures urgentes pour l'Hôpital - Production d'électricité d'origine hydraulique -

Propositions de loi

Amnistie sociale - Interdire les licenciements boursiers

**une voix
différente
au Sénat**

Permanence parlementaire en Isère
22 rue Emile Gueymard - 38000 GRENOBLE
Tél 04 76 46 16 21 - Fax 04 76 46 16 23
d a v i d - a n n i e @ w a n a d o o . f r

S E N A T
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS cédex 06
a.david@senat.fr

Site internet www.anniedavid.fr - Site du groupe CRC www.groupe-crc.org